



Section syndicale des
DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE



NAO 2017 : un refus de négocier qui ne dit pas son nom

Alors qu'il est d'usage que les négociations annuelles obligatoires sur les salaires et les conditions de travail se tiennent en début d'année, la direction n'a convoqué les organisations syndicales des DNA à la première réunion pour l'année 2017 que le 9 juin dernier. La remise des documents a permis aux élus du personnel et aux délégués syndicaux de se rendre compte que nous n'avions pas tous les éléments habituellement fournis. Nous avons demandé des documents complémentaires que nous attendons toujours, sous prétexte qu'ils sont compliqués à réaliser...

Le 22 juin, nous sommes venus avec nos cahiers revendicatifs et la ferme intention de discuter nos demandes pour que la direction puisse y réfléchir. Sous prétexte que lesdits cahiers revendicatifs n'avaient pas été fournis en amont (rien n'oblige à cette façon de procéder), la direction a remballé ses gaules moins d'une heure plus tard pour « étudier nos propositions » ! Au passage, Benoît Lehner a nié que les journalistes des DNA sont à la grille salariale de la presse nationale, suivi docilement par le chef du personnel Jean-Marie Meyer, assurant qu'il ne « se souvenait plus bien » de ce qui avait été considéré comme évident au moins ces quarante dernières années... Coïncidence, sans doute : un accord de branche dans la PQN prévoit une petite augmentation cette année pour les journalistes (1,1% en deux paliers).

Direction et syndicats devaient se revoir le 5 juillet. La veille à 15h, Benoît Lehner nous informe de son indisponibilité pour le 5 juillet et reporte, sans concertation, la réunion au 13. Voilà (comme c'est étrange, en pleine période de congés) qu'un nombre important d'élus ne sont pas disponibles. La première date à laquelle toutes les organisations pourront de nouveau être représentées est le 31 juillet. Nous demandons que les négociations annuelles démarrent, enfin, à cette date du 31 juillet, de préférence l'après-midi. Tout atermoiement à ce sujet ne pourrait être interprété que comme une nouvelle manœuvre dilatoire. Nous rappelons que, comme leur nom l'indique, les négociations annuelles sont OBLIGATOIRES. Pour l'instant, on est juste une nouvelle fois dans le délit d'entrave caractérisé au bon fonctionnement des instances représentatives du personnel.